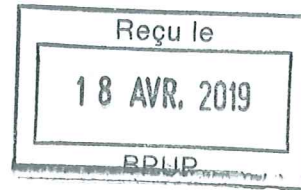


COMMUNE DE BEAUMETZ-LES-AIRE



Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Saint-Omer

Canton
Fauquembergues

Date de la convocation
29/03/2019

Date d'affichage
29/03/2019

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 11
En exercice : 8
Votants : 10

Réf : 2019_9

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Avis reçu par : Sous-Préfète de SAINT-OMER
Nom de transaction : AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception : 2019-04-09
Nombre de pièces jointes : 1
Nom de l'acteur : Beaumetz-les-Aire
N° de SIREN : 214209948
Numéro Acte de la collectivité locale : 2019_9
Objet acte : Avis sur une demande d'autorisation d'exploiter une parc éolien par la société "DU PAYS A PART" sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES
Nom de l'acte : Délibération
Membre : 91 - Autres Autorités de compétences des communes
Identifiant Acte : 002-216209948-20190409-9-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de
Saint-Omer
le : 09/04/2019

et publication ou notification
du :

Extrait du registre
des délibérations de Mairie de Beaumetz les Aires
séance du 05/04/2019

L'an 2019 et le 5 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de WIGNERON Auxence, Maire.

Présents : M. WIGNERON Auxence, Maire, Mme : BROCVIEILLE Dominique, MM : ANDRE Philippe, CONSTANT Bernard, DEFEBVIN Gilles, LIEBART Anthony, MIENNEE Jérôme, PRUVOST Augustin.

Absents excusés : Mme CIESIELSKI Valérie a donné pouvoir à Mr ANDRE Philippe, Mr DHIU Dimitri a donné pouvoir à Mr DEFEBVIN Gilles.
Absent : Mr BEAUVOIS David.

Madame BROCVIEILLE Dominique a été élu(e) secrétaire.

Objet de la délibération : Avis sur une demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien par la Société " Du PAYS A PART " sur les communes FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'arrêté de M. le Préfet du Pas-de-Calais du 02 avril 2019 concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'exploiter un parc éolien par la Société " Du PAYS A PART " sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Le Conseil Municipal de la Commune de Beaumetz-les-Aire doit donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande d'exploiter un parc éolien par la Société "Du PAYS A PART " sur les Communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont apposées les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
A. WIGNERON

